

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Entre AFPRA Ateliers de Formation des Professionnels de la Relation d'Aide ,
22 rue Delandine, 69002 LYON, SIRET 38232937 300049, agrément formation n° 84691976169
représentée par Mme Laurence Celdran, en qualité de dirigeante.

Ci-après le « Vendeur ».

D'une part,

Et la personne physique ou morale procédant à l'achat de services de AFPRA,

Ci-après, « l'Acheteur », ou « le Client »

D'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Vendeur fournit des prestations de formation à destination de consommateurs, commercialisés par l'intermédiaire de son site Internet (<http://www.afpra.fr>). La liste et le descriptif des services proposés par AFPRA peuvent être consultés sur le site susmentionné.

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente en ligne de formations proposées par le Vendeur.

Article 2 : Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les ventes de formations, effectuées au travers du site Internet de AFPRA, et sont partie intégrante du Contrat entre l'Acheteur et le vendeur. Elles sont pleinement opposables à l'Acheteur qui les a acceptées avant de passer commande.

Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur son site Internet. Les CGV applicables alors sont celles étant en vigueur à la date du paiement (ou du premier paiement en cas de paiements multiples) de la commande. Ces CGV sont consultables sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : <http://www.afpra.fr>

AFPRA s'assure également que leur acceptation soit claire et sans réserve en mettant en place une case à cocher et un clic de validation. Le Client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente et les accepter sans restriction ni réserve.

Le Client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage.

Sauf preuve contraire les informations enregistrées par AFPRA constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Article 3 : Prix

Les prix des formations vendues au travers du site Internet sont indiqués en Euros hors taxes et précisément déterminés sur les pages de descriptifs des prestations. Ils ne sont pas soumis à TVA. La facture est adressée au client sur demande après exécution de la prestation.

Des conventions de formation sont systématiquement adressées après validation de l'inscription.

Tarif au 1^{er} juin 2026 :

Praticien en EMDR - Individuel 990 euros - Employeur ou France-Travail 1.250 euros

Praticien en relation d'aide – Individuel 1.990 euros

Praticien en thérapies brèves – Individuel 2.990 euros

Psychopraticien – Individuel 3.490 euros

Psychologie clinique : les grands courants – Individuel 284 euros - Employeur ou France-Travail 355 euros

Psychologie clinique : psychopathologies - Individuel 284 euros - Employeur ou France-Travail 355 euros

L'entretien en relation d'aide - Individuel 589 euros - Employeur ou France-Travail 736 euros

Les fondamentaux de l'hypnose - Individuel 589 euros - Employeur ou France-Travail 736 euros

Les fondamentaux de la PNL - Individuel 589 euros - Employeur ou France-Travail 736 euros

Article 4 : Conclusion du contrat en ligne

Conformément aux dispositions de l'article 1127-1 du Code civil, le Client doit suivre une série d'étapes pour conclure le contrat par voie électronique pour pouvoir réaliser son inscription ; Information sur les caractéristiques essentielles de la formation ; Choix de la formation, le cas échéant, de ses options - Indication des coordonnées essentielles du Client (identification, email, adresse...) ; Acceptation des présentes Conditions Générales de Vente ; Vérification des éléments de l'inscription. Avant de procéder à sa confirmation, l'Acheteur a la possibilité de vérifier le détail de son inscription, son prix, et de corriger ses éventuelles erreurs, ou annuler sa commande. La confirmation de l'inscription emportera formation du présent contrat à la condition que le client remplisse les prérequis indiqués dans le programme de formation. Le Client recevra confirmation par courrier électronique du paiement de la commande, ainsi qu'un accusé de réception de la commande la confirmant. Il recevra un exemplaire .pdf des présentes conditions générales de vente.

Le client disposera pendant son processus d'inscription de la possibilité d'identifier d'éventuelles erreurs commises dans la saisie des données et de les corriger. La langue proposée pour la conclusion du contrat est la langue française.

L'archivage des communications, de la commande, des détails de la commande, ainsi que des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière constituer une copie fidèle et durable conformément aux dispositions de l'article 1360 du code civil. Ces informations peuvent être produits à titre de preuve du contrat.

Article 5 : Produits et services

Les caractéristiques essentielles des biens, des services et leurs prix respectifs sont mis à disposition de l'acheteur sur le site Internet de la société, de même, le cas échéant, que le mode d'utilisation du produit. Conformément à l'article L112-1 du Code de la consommation, le consommateur est informé, par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage ou par tout autre procédé approprié, des prix et des conditions particulières de la vente et de l'exécution des services avant toute conclusion du contrat de vente. Dans tous les cas, le montant total dû par l'Acheteur est indiqué sur la page de confirmation de la commande. Le prix de vente de la formation est celui en vigueur indiqué au jour de la commande.

Article 6 : Limitations de responsabilité de AFPRA

La responsabilité de AFPRA ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à AFPRA. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de AFPRA est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. La responsabilité de AFPRA est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de AFPRA ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et la réputation.

FORCE MAJEURE

AFPRA ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à AFPRA, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de AFPRA.

Article 7 : Propriété intellectuelle

Le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait des logiciels ou support de stage.

Article 8 : Paiement

La signature d'une convention de formation implique l'acceptation par ses signataires de la procédure de paiement suivante ci-après :

Sans conditions particulières de paiement :

- 30% du montant total au plus tard 7 jours calendaires après signature de la convention.
- Solde du montant total au plus tard 24 heures avant le 1er jour des réunions en groupe.

Si paiement en plusieurs fois proposé par AFPPRA :

- 1^{er} versement au plus tard 7 jours calendaires après signature de la convention.
- Versements suivants aux échéances fixées dans la convention.
- Solde du montant total à échéance fixée dans la convention.

Un non-respect de cette procédure entrainera une annulation immédiate de la convention.

Pour les financements individuels, les paiements de l'acompte, du solde ou des versements échelonnés sont réalisés par l'intermédiaire du formulaire directement accessible dans l'onglet PAIEMENT du site internet afpra.fr. Le paiement par chèque est possible si besoin.

Pour les financements employeur, les paiements de l'acompte et du solde sont réalisés à réception de facture. D'autres dispositifs, notamment les prises en charge par France-Travail, peuvent faire l'objet de traitements particuliers.

Le paiement sécurisé en ligne par carte bancaire est réalisé par notre prestataire de paiement. Les informations transmises sont chiffrées dans les règles de l'art et ne peuvent être lues au cours du transport sur le réseau. Une fois le paiement lancé par le Client, la transaction est immédiatement débitée après vérification des informations. Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, l'engagement de payer donné par carte est irrévocable. En communiquant ses informations bancaires lors de la vente, le Client autorise le Vendeur à débiter sa carte du montant relatif au prix indiqué. Le Client confirme qu'il est bien le titulaire légal de la carte à débiter et qu'il est légalement en droit d'en faire usage. En cas d'erreur, ou d'impossibilité de débiter la carte, la Vente est immédiatement résolue de plein droit et la commande annulée.

Article 9 : Délai de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L 221-5 du Code de la consommation, l'Acheteur dispose du droit de se rétracter sans donner de motif, dans un délai de quatorze (14) jours à la date de réception de son inscription.

Le droit de rétractation peut être exercé en contactant la Société par téléphone et par écrit.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susmentionné, le prix de la formation sera remboursé. L'Acheteur ne peut plus faire valoir son droit de rétractation dès lors qu'il a réalisé sa première connexion au module de e-learning qui est intégré dans la formation.

Article 10 : Annulation, absence, report d'inscription

Pour les formations en e-learning, le début de la formation correspond au premier jour de mise à disposition par AFPPRA à l'attention de l'Acheteur, du matériel de connexion au module de e-learning, indépendamment du jour de 1^{ère} connexion à ce module par l'Acheteur.

Pour les formations Praticien en EMDR et Praticien en Relation d'aide, le début de la formation correspond au premier jour de mise à disposition par AFPPRA à l'attention de l'Acheteur, du matériel de connexion au module de e-learning, indépendamment du jour de 1^{ère} connexion à ce module par l'Acheteur.

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

Une annulation intervenant plus de 14 jours calendaires avant le début de la formation ne donnera lieu à aucune facturation.

Une annulation intervenant entre 7 et 14 jours calendaires avant le début de la formation donnera lieu à la facturation au client de 50% du coût de la totalité de la formation.

Une annulation intervenant moins de 7 jours calendaires avant le début de la formation donnera lieu à la facturation de la totalité de la formation.

Un report intervenant moins de 14 jours avant le début de la formation est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

AFPPRA peut annuler l'inscription d'un client si celui-ci ne répond pas aux critères prérequis décrits dans le programme de formation, ou s'il ne fournit pas la preuve de son diplôme, titre ou certification en lien avec l'activité de relation d'aide qu'il exerce.

AFPRA se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage. De nouvelles dates ou sites leur seront proposés, ce qui donnera lieu à une nouvelle commande.

AFPRA se réserve le droit de modifier la date et/ou l'adresse du lieu de formation en fonction de ses contraintes professionnelles. Elle en prévient les stagiaires au moins 7 jours avant la date initialement prévue.

Article 11: Droit applicable et clauses

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français.

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des présentes conditions générales de vente.